

# 83 % des exclus du chômage sont francophones

Lorsque le gouvernement Di Rupo a adopté la mesure, la FGTB avait prédit un « tsunami social ». Si la vague d'exclusion du chômage tant redoutée (Mons, Charleroi, Liège, Verviers...), elle est essentiellement francophone, et spécifiquement wallonne. Selon les chiffres du ministère de l'Emploi, la Flandre ne compte que 17 % des exclusions, contre 66 % en Wallonie. Au total, 25.040 personnes ont perdu leurs allocations d'insertion sur les premiers mois de l'année 2015.

Ces premières statistiques montrent une réalité sociale qui est aussi très contrastée au sein des Régions. Plus de 51 %

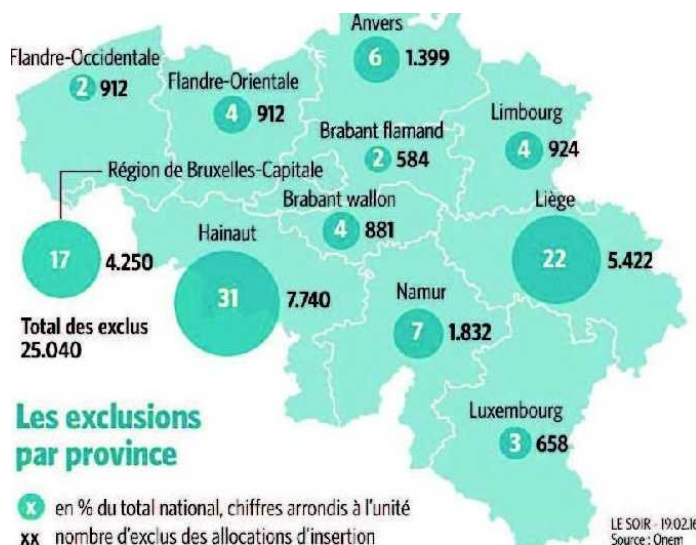
des chômeurs sanctionnés viennent des seules provinces de Liège et du Hainaut, et sont essentiellement concentrés dans les plus grandes villes (Mons, Charleroi, Liège, Verviers...). D'un autre côté, Luxembourg, Brabant wallon et Namur apparaissent relativement protégés.

Autre aspect, et ce n'est pas une surprise : les femmes sont les premières touchées par les exclusions (61 %). Une situation qui s'explique par le fait que les femmes sont davantage sous contrat à temps partiel. Elles totalisent donc plus difficilement les périodes de travail minimales pour bénéficier des allocations de chômage. ■

## Chômage : 83 % d'exclus francophones

SOCIAL Kris Peeters a diffusé des chiffres sur les allocations d'insertion supprimées

- La grande majorité des personnes privées d'allocations depuis le 1<sup>er</sup> janvier vivent en Wallonie et à Bruxelles.
- Charleroi, Mons, Liège et Verviers sont les plus touchées.



**L**es chiffres des exclusions des allocations d'insertion s'affinent. Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), vient de diffuser aux parlementaires le nombre et le profil précis des personnes qui ont perdu ces aides, sur les huit premiers mois de l'année, en réponse à une question de Jean-Marc Nollet (Ecolo).

Pour rappel, l'allocation d'insertion est accordée aux personnes qui ne totalisent pas de périodes de travail suffisantes pour avoir droit au chômage. Le gouvernement Di Rupo a limité ces allocations à trois ans. Le gouvernement Michel a prolongé la réforme en privant les moins de 21 ans non diplômés et les plus de 25 ans de ce droit. Depuis janvier, les fins de droits ont commencé à survenir.

Ce qui frappe particulièrement dans ces chiffres, et qui vient confirmer les prédictions de diverses associations, c'est la répartition régionale.

Au total, entre janvier et août 2015, 25.040 personnes ont perdu leurs allocations d'insertion.

Et parmi celles-ci, 83 % vivent à Bruxelles ou en Wallonie. C'est la Wallonie qui totalise le plus grand nombre de personnes en fin de droit : 66 %, soit 16.533 personnes. Bruxelles et la Flandre comptent toutes deux 17 % des exclus, soit 4.250 personnes dans la capitale et 4.257

au nord du pays.

Mais la répartition provinciale, également diffusée par le vice-Premier ministre, apporte de sérieuses nuances aux tableaux régionaux, et surtout en Wallonie. Il apparaît ainsi que le Hainaut totalise à lui seul 30,9 % des exclusions, soit 7.740 personnes. Si l'on regarde la province à la loupe, on voit que les régions de Mons et de Charleroi sont les plus touchées, avec respectivement 12 % et 8 % des personnes touchées.

La situation est également difficile à Liège, qui concentre 21,7 % des exclusions de tout le pays. Dans la province, les villes de Liège et Verviers sont les plus affectées. D'autres provinces sont beaucoup plus préservées : c'est le cas du Luxembourg (2,6 %), du Brabant wallon (3,5 %) et de Namur (7,3 %).

Côté flamand, c'est Anvers qui paye le plus lourd tribut (5,6 %). Le Brabant flamand (2,3 %) et la Flandre-Occidentale (1,8 %) sont indemnes, ou presque, avec de très nombreux arrondissements sans la moindre exclusion, ce qui traduit la prospérité des lieux.

#### Une inégalité « pas étonnante »

Cette situation n'étonne pas Thierry Bodson, qui avait averti, avant l'entrée en vigueur de la réforme, que la Wallonie et

Bruxelles seraient les plus frappées. Pour le leader de la FGTB wallonne, le sud du pays concentre le plus grand nombre de cas d'allocations d'insertion. « *Ce sont des personnes fragilisées par la crise, qui n'ont pas trouvé de travail ou ont dû se contenter de périodes de temps partiel insuffisantes pour leur permettre de toucher le chômage. Dans une région comme la Flandre-Occidentale, cette situation a moins de chances de se produire* », déplore-t-il. Pour Thierry Bodson, la Wallonie concentre les cas de titulaires d'allocations d'insertion. « *Mais si on regarde le chômage et non plus les allocations d'insertion, la proportion*

*de chômeurs n'est que légèrement supérieure en Wallonie.* »

Pour le leader syndical, cette situation fragilise un grand nombre de ménages. « *On constate que bon nombre de personnes concernées sont cohabitantes. Ce sont souvent des ménages à un seul salaire de 2.200 euros, qui était complété par une allocation de 500 euros. Ces ménages sont aujourd'hui fragilisés.* »

Pour Thierry Bodson, le nombre d'exclus va continuer à grimper. Pour lui, il y en aura entre 40 et 45.000 d'ici à la fin de 2016. « *C'est ce que j'avais annoncé. J'aurais bien voulu me tromper.* » ■

BERNARD DEMONTY

## PROFIL

### Les femmes plus touchées

Ce sont les femmes qui sont le plus souvent exclues du bénéfice des allocations d'insertion, selon les chiffres diffusés par le ministre de l'Emploi.

Sur les 25.040 personnes exclues, 61 % sont des femmes, soit 15.275 personnes.

Cette proportion est quasiment identique dans les trois régions du pays. Une situation qui s'explique par le fait que les femmes sont davantage que les hommes sous contrat à

temps partiel, et qu'elles totalisent donc plus difficilement les périodes de travail minimales pour bénéficier des allocations de chômage. Si l'on regarde l'âge des personnes exclues, on se rend compte qu'il ne s'agit pas uniquement de jeunes.

A l'échelon national, 40 % des exclus ont entre 30 et 40 ans, 22 % entre 25 et 30 ans, 21 % entre 40 et 50 ans, et 12 % ont moins de 25 ans.

B.DY